L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 23 JUIN.

FEUILLETON.

SURCOUF

PAR

ERNEST CAPENDU.

PREMIÈRE PARTIE.

LE HASARD.

III.

LE TRITON.

(Suite.)

Depuis la veille, un va-et-vient continuel s'était établi entre *le Triton* et la ville.

Les schelingues, les *katémarans* ébauches de radeaux conduits par des noirs de la tribu des Makouas, transportaient caisses, ballots, colis de toutes espèces, que les matelots du navire arrimaient dans la cale.

Une agitation extrême régnait sur le pont.

Le Triton devait appareiller le soir même.

Officiers, midshipmen, maîtres, contre-maîtres et matelots faisaient religieusement leur devoir, les uns commandant, les autres veillant ou travaillant.

Une schelingue venait d'accoster à bâbord, menaçant de couler sous le poids des caisses énormes qui l'encombraient.

Un homme de haute taille, portant le costume d'un négociant aisé, se tenait à demi penché sur les bastingages, paraissant suivre avec une sollicitude toute particulière l'opération de l'embarquement.

Une fois les caisses sur le pont du navire, on les accrocha au grelin du palan d'état et elles se balancèrent au-dessus de la grande écoutille, vigoureusement enlevées par une demi-douzaine de travailleurs.

L'homme dont nous avons parlé n'avait pas quitté de l'œil un moment ses chères caisses, et, penché maintenant sur les profondeurs du bâtiment, il ne tarissait pas en recommandations de tous genres, ayant pour but de préserver ses marchandises de la plus légère avarie.

—Prenez garde! prenez garde! criait-il en mauvais anglais, vous allez briser mes caisses! J'ai eu tant de mal pour les amener de Pondichéry à Madras! Ah! mes amis, c'est là toute ma fortune! Prenez bien garde! je vous en supplie! tenez, celle-ci surtout, et le négociant désignait un coffre énorme solidement confectionné en bois de chêne, celle-ci surtout!........ mettez-la à fond de cale.... là.... les autres porteront dessus.... Merci, mes amis, mes braves amis, mes bons Anglais.... Et mes barriques!.... du rhum, et quel rhum! tout ce qu'il y a de plus exquis!.... Prenez garde qu'elles ne s'effondrent!.... Encore une fois, c'est ma fortune que je vous confie!......

Les matelots du Triton haussèrent les épaules sans paraître se soucier des prières du digne négociant, lequel levait ses grands bras au ciel et paraissait en proie à la plus vive inquiétude.

—Ce M. Michel est assommant! dit un jeune officier en se retournant vers le second du navire qui jetait un regard impassible sur le commerçant désolé.

—Assommant est le mot! Depuis hier, il nous accable de questions: "Le navire est-il solide? Les vents sont-bons? Le "Triton" saurait-il se défendre en cas d'attaque?" et cent autres sottises! Pour cinq misérables colis qu'il embarque, ne dirait-on pas qu'il confie au "Triton" les mines du Pérou?

—Mais il est Français, n'est-ce pas?

—Parbleu! cela se reconnaît assez à son accent!

—Eh bien, alors, fit le jeune officier en souriant, ses marchandises, si elles en valaient la peine, seraient de bonne prise.

—Non pas! Le drôle s'est mis sous la protection du pavillon anglais pour continuer son commerce. Il abandonne Pondichéry, et il va s'établir à Calcutta.

—Est-ce qu'il y a longtemps qu'il est en ville?

—Quinze jours environ, m'a-t-on dit. Il attendait le premier navire de la Compagnie qui ferait relâche à Madras.

En ce moment, M. Michel vint interrompre la conversation des deux marins.

—Mon cher monsieur, dit-il en s'adressant au second, je voudrais parler au commandant.

—Le commandant n'est pas à bord.

—Où donc est-il?

—A terre.

—Alors, je voudrais vous demander....

—Oh! monsieur, interrompit le second, j'ai autre chose à faire qu'à vous répondre. Donc, il est inutile que vous veniez de nouveau m'ennuyer avec vos sottes questions. Si vous voulez parler au commandant, allez à terre. Quant à moi, je n'aime pas assez les Français pour subir leur compagnie.

M. Michel courba la tête sous ces vives paroles, balbutia quelques excuses et s'éloigna à reculons.

L'officier lui tourna le dos.

Le pauvre négociant, tout honteux, se mit en devoir de regagner l'embarcation qui avait amené ses caisses; mais, pen habitué sans doute aux voyages maritimes, il tomba gauchement dans l'embarcation ... du vaisseau, s'accrochait aux bastingages, se cramponnait aux pieds des mâts et paraissait enfin avoir complètement perdu la tête.

Matelots et contre-maîtres riaient à gorge déployée, en prodiguant à M. Michel les moqueries et les injures que lui valait sa double qualité de Français et de navigateur inexpérimenté.

Le malheureux, sans mot dire, sans paraître entendre les insultes qui pleuvaient sur lui, descendit dans la schelingue avec une maladresse qui augmenta la gaieté de l'équipage.

La barque poussa au large et se dirigea vers la terre sous les efforts des marins indous, glapissant leur chant épouvantable.

M. Michel était étendu plutôt qu'assis sur un banc à l'arrière.

Cependant, à mesure que la schelingue s'éloignait du *Triton* la contenance du négociant se modifiait d'une façon singulière.

Sa taille, se redressant peu à peu, quittait la position demi-courbée qu'elle affectait quelques minutes auparavant.

Bientôt l'embarcation pénétra dans les trois lignes parallèles d'écume, dont la première n'expire en mugissant sur la plage que pour être immédiatement remplacée en arrière par une seconde qui se rue du fond de la mer avec d'affreux murmures sur les traces de sa devancière.

L'art du patron consiste à présenter toujours perpendiculairement la proue ou la poupe de sa barque à la vague qui déferle sur elle.

La schelingue supportait alors d'horribles mouvements de tangage qui la faisaient basculer d'arrière en avant et d'avant en arrière, au point de croire qu'elle allait s'abîmer entre deux lames.

Eh bien, l'homme dont les matelots anglais se moquaient tout à l'heure, l'homme que l'on avait vu sur le pont du *Triton* vaciller au plus léger roulis, supportait avec calme et insouciance les épouvantables secousses qui faisaient craquer la frêle barque.

L'expression de sa physionomie n'était plus la même.

D'humble, de soumise, d'hébétée, d'inquiète qu'elle était en présence de l'équipage du navire de la Compagnie des Indes, elle devenait peu à peu sombre, terrible et menaçante.

L'éclair de l'intelligence brillait dans chaque regard que M. Michel lançait sur le *Triton*.

Parfois des phrases entrecoupées s'échappaient de ses lèvres mobiles.

—Quarante-huit canons, murmurait-il; six cents hommes.... les caisses d'armes ... approvisionnées.... tonnerre!.... mais ... de quatre millions!.... deux mois sans rien faire!.... Oh!.... si j'avais seulement deux canons et cinquante hommes d'équipage!....

Et, en parlant ainsi, l'œil de Michel se reportait du navire anglais au petit bâtiment mouillé à quelque distance, et que l'on prenait pour un *pilot-boat* du Gange.

Le négociant poussait alors un soupir.

Enfin la schelingue vint échouer sur le sable. Deux rameurs se jetèrent à l'eau, l'eau leur monta jusqu'à la ceinture, et présentèrent leurs épaules à M. Michel.

Celui-ci avait repris sa physionomie pâle et sa contenance craintive.

Se cramponnant au cou de ses porteurs, il se laissa conduire jusque sur le quai, où on le déposa le plus doucement possible.

Une fois à terre, le négociant jeta quelques menue monnaie aux Indous, et se dirigea ensuite vers la ville blanche.

Madras se divise en deux parties distinctes: la blanche et la noire: c'est l'Europe et l'Asie séparées par une esplanade.

A peine M. Michel eut-il fait quelques pas dans l'une de ces magnifiques avenues ombragées d'arbres, qui servent de rue à la ville européenne, qu'un homme, qui se tenait accroupi au pied d'une vieille muraille, se leva lentement et se dirigea vers lui.

Cet homme, à la peau cuivrée, avait toute l'apparence d'un indigène.

M. Michel lui fit un signe, et le personnage, qui s'était arrêté à quelques pas du négociant, s'approcha tout à fait.

M. Michel lança autour de lui un coup d'œil rapide: cette partie de l'avenue était déserte.

—Maître, dit-il vivement en s'adressant à l'Indou, tout le monde est-il à bord?

—Oui, commandant, répondit le nouveau venu; tout est paré.

—Les caronades sont à fond de cale?

—Oui.

—Peu d'hommes paraissent sur le pont?

—Ils montent par bordée de cinq seulement. Les autres sont affalés dans l'entrepont, et on n'aperçoit pas tant seulement le bout de leur museau.

—Bien! Tu vas retourner à bord.

—Oui, commandant.

—Tu feras tout parer pour appareiller ce soir sans bruit.

—Oui, commandant.

—Que l'équipage ait plus que jamais l'air d'être celui d'un pilote du Gange.

—Ils sont tous teints en jaune comme moi, qu'on dirait des peaux de marsouins.

—Qu'est-ce qu'ils disent à bord?

—Ils disent...... sauf votre respect, commandant, ils ne disent rien; mais ils s'embêtent à en avaler leur chique. Dame! ça se comprend! pas moyen de courir un brin bourlinguer à terre.

—Eh bien! dis-leur qu'ils se parent la coque avec un verre de rhum; ce soir nous virerons au chasse.

—Pas possible!

—Prends donc garde! Tu cries comme un âne!

—Pardon, excusez, commandant; c'est l'effet de la joie! On va donc dire au mot aux Anglais?

—Oui.

—Tonnerre de Brest! A toi s'à moi la partie de fer!

—Silence! et file de l'avant. Dans une heure je serai à bord.

Le prétendu Indou s'inclina respectueusement, et s'éloigna dans la direction du quai en murmurant à voix basse:

—Tonnerre de Brest! Comme tout irait bien si on ne s'était pas embarqué un vendredi; enfin, n'empêche!....

Pendant ce temps, M. Michel gagnait l'intérieur de la ville blanche.

Le négociant quitta bientôt l'avenue qu'il suivait, et s'enfonça dans une rue plus étroite qui tournait derrière l'église Saint-Georges.

Il était près de six heures et la chaleur était encore tellement violente que pas un être humain n'osait l'affronter.

M. Michel, parcourant les rues désertes de Madras, aurait pu se croire dans une ville complètement inhabitée.

Cependant, au moment de tourner l'angle d'une maison de riche apparence, il entendit un murmure de voix qui parvenait jusqu'à lui.

Le négociant s'arrêta, et, mesurant ses pas, il s'avança doucement.

De l'autre côté de l'édifice était une ruelle étroite et peu fréquentée, même aux heures de promenade.

Un regard curieusement indiscret de M. Michel lui fit comprendre la cause du murmure qui avait frappé son oreille.

L'une des fenêtres basses de la maison était entr'ouverte, et, sur le soubassement, s'appuyait un jeune homme de dix-huit à vingt ans, portant l'élégant costume de midshipman.

Au-dessus de la tête blonde du jeune Anglais, apparaissait une autre tête aux grands yeux bleus et aux longs cheveux relevés en diadème.

C'était celle d'une jeune fille du même âge à peu près que le marin, et, qui, les mains tendrement entrelacées dans celles de son interlocuteur, fixait sur lui de longs et tendres regards.

M. Michel venait évidemment de surprendre une conversation d'amoureux.

Le digne homme s'arrêta de nouveau dans la crainte de troubler ce charmant tête-à-tête.

Les deux jeunes gens parlaient d'amour, de projets d'union, d'avenir heureux, et conjuguaient à qui mieux mieux les temps présents et les temps futurs de cet adorable verbe aimer, qui a son équivalent dans toutes les langues.

En écoutant ce dialogue, coupé çà et là par un doux baiser, par un tendre serrement de mains, M. Michel souriait, et, en dépit de sa chevelure grisonnante, son visage prenait une étrange expression de jeunesse.

Mais bientôt la causerie des deux amants perdit son caractère de gaieté et d'espérance, pour devenir progressivement sérieuse et triste.

Les pauvres enfans voguaient depuis une heure sur l'océan aux vagues moelleuses, aux vents toujours prospères, au ciel toujours pur, que l'avenir présente aux folles et vives imaginations de la jeunesse, pour accomplir ce voyage que l'on appelle la vie humaine, et un regard jeté sur ce qui les entourait venait de les ramener à la réalité présente.

Le midshipman courba lentement son front rêveur, et une larme obscurcit les prunelles limpides et diamant ses de sa jolie compagne.

Les mots de départ, de séparation, d'adieu éternel, vinrent retentir aux oreilles de l'indiscret écouteur.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 22 juin 1871.

Le marché monétaire est calme et facile. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de—à 8 pour cent par au les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales.

L'or a ouvert à 112 1|2 à 112 3|4 contre 112 3|8 à New York et, après avoir touché 112 7|8, contre 112 1|2, a fermé à 112 5|8 à 113 3|4 contre 112 3|4. La dépêche de 11:45 A. M. sur papier blanc cotait l'or à 112 1|4 dans Wall Street, mais la dépêche du Cotton Exchange, de la même heure, le cotait à 112 1|2. Les transactions comprennent $3000 à 112 3|8, $2000 et $5000 à 113 11|16, $3000, $4000, $8,500 et $12,500 à 113 3|4, $1000 et $7000 à 112 7|8. Le gouvernement a vendu $25,000 à 112 5|8. Nous cotons les demi-piastres américaines à 103 à 109 1|2; les piastres mexicaines à 3 3|4 de prime sur l'or.

Le change étranger a manqué d'animation. Les opérations annoncées de sterling ne sont que de 10,000 livres, dont 1,200 connaissement à 123, 3,000 clear à 123 5|8, 1,500 de banquiers à 123 7|8, 3,000 de banque à 124 1|4 et 1,000 à 100 3|4 en or. On n'a pas annoncé de ventes de francs. Nous cotons le sterling à 123 à 123 1|2 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 124 1|4 à—le change de banque.

Le change américain a été languissant, sans variations. Les banques ont tiré des traites à vue sur New York, pour remises, à 3|8 de prime. On a vendu $7000, $15,000, $25,000 et $20,000, en change de commerce, à vue sur New York, à 1|4 de prime, $25,000 de banque à 5|16, $10,000 et $30,000, à vue sur Boston à 3|16.

Un check de $15,000 en or, de banque, sur New York, a rapporté le pair, taux des petites sommes pour remises.

Dans les actions, il n'est vendu que 14 du Canal du Mississippi et du Golfe du Mexique à $80. On a parlé de quelques actions ordinaires de la Compagnie de Soufre du Calcasieu ($20 payées) qui se seraient vendues à $15. On a vendu, il y a plusieurs jours, sans l'annoncer, des actions du Chemin de fer de la rue St-Charles à $77; les détenteurs en demandent aujourd'hui $80 et davantage. Les actions du Canal du Mississipi et du Golfe du Mexique, mentionnées dans notre bulletin d'hier, ont rapporté $80. Nous apprenons que deux autres lots se sont vendus, hier, à ce prix.

$5,000 de bonds sept pour cent de la ville se sont vendues à 66 1|2 et $4,000 à 66 3|4. $25,000 de mandats de l'Etat ont changé de mains à 61 1|2. Les courtiers ont acheté les gros à 61 à 62 et les petits à 63 à 65 et les seconds à 65 à 68.

Il n'a pas été annoncé de billets de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 22 juin 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 810 balles, prises à des prix encore plus faciles, mais qui n'ont fourni aucune base à des cotes excepté toutefois au good ordinary que nous cotons ¼ c plus bas, mais qui n'est vendu à une baisse encore plus forte.

Nous donnons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les bons courants de ses qualités, tandis que les notres sont pour les listes en moyenne, les hauts chiffres regardant le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	— à —	
Ordinary	— à —	14—
Good ordinary	16¼ à 16¾	18¾
Low middling	18¾ à 19¼	19¾
Middling	— à —	
Strict middl.	— à —	
Good middling	— à —	

Le marché a ouvert sous une influence défavorable causée par la nouvelle d'une baisse de ¼ c à N. York. Quelques ventes de à peine good ordinary s'étant faites à moins que nos chiffres extérieurs qui regardent ce grade, et bien que des télégrammes subséquents—lesquels ont rapporté que le marché s'était relevé de la première baisse,—aient donné plus de confiance, toujours est-il que la demande a continué à être limitée et les prix lourds durant toute la journée. Il s'est vendu du good ordinary taché à 15¾ et 15⅞. Le strict middling a été tenu à 21¼.

L'Exchange rapporte: "Marché calme cotes nominales", et a réduit de ¼ c son chiffre qui regarde l'ordinary et le good ordinary.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept 1870, bal		20696
Arriv. dep. le dern. état	3142	
Arrivé précédemm	1465147	1468289
		1488985
Expédié aujourd'hui	2122	
précédemment	1441031	
Brûlé le 25 déc	669	1448885
Stock en mains et à bord		43103

Recettes proprement dites, depuis hier soir, 2394 balles, contre 2219 mardi dernier et 277 l'an dernier, faisant un total depuis vendredi soir de 7359 balles, contre 3551 durant le même laps de temps la semaine dernière et 2961 l'an dernier et depuis le 31 août, 1388773 balles contre 1114576 l'an dernier.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour le Havre.

FRET—Le fret, tant étranger que du pays n'a pas varié. La demande de navires est peu active particulièrement pour les ports étrangers et le nombre de capacités est ample.

Nous cotons: Coton pour Liverpool, 11|12 à ¼d, pour le Havre, sur voiliers, ⅞ c pour N York et Philadelphie, sur vap. ¾ c, tabac pour Liverpool sur voiliers 30 s, pour Londres sur voiliers 35 s le bt. pour Brême et le Havre 30 s à 32 s 6 d.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 47 boucauts, il s'est fait des ventes sous les hangards à 10¾ c pour le fair et 11¼ c pour le fully fair à prime. Le jaune clarifié de raffineries se vend 13¾ à 13¾ c, blanc 13 à 13 ¾ c la livre.

MÉLASSE—Reçu aujourd'hui 19 barils. La recuite des raffineries se vend 30 à 65 c le gallon.

FARINE—Le marché est calme et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1000 barils, dont 40 de double extra à $5 90, 200 do à $6, 80 do à $6 20, 50 de triple extra à $6 75, 40 do à $6 62½, 30 de bonne triple extra à $6 75, 100 do à $7 et 180 do à $7 15 le baril, 150 demi barils de triple extra vendus à $3 35 le demi baril.

MAÏS—Stock rond et demande modérée. Vente de 4000 sacs dont 700 de mélangé à 71 c, 200 de jaune et 800 do de jaune et mélangé à 72 c, 400 de blanc mélangé et 300 de blanc à 75 c, 400 de blanc à 76 c, 50 et 300 de blanc à 77 c le boisseau.

SON—Stock rond et demande modérée. Vente de 300 sacs d'ordinaire à $1 20 et 50 de prime à $1 25 les cent livres.

AVOINE—Stock faible et article en demande. Vente d'environ 1000 sacs dont 100 de St Louis à 60 c, 75 do à 61 c, 150 et 350 de Galena à 62 c et 100 de Galena à 63 cts. Hier soir, mais on ne l'avait pas rapporté, 300 sacs de l'article ont changé de mains à 62 c le boisseau.

FOIN—Continue à être ferme, stock faible et demande modérée; 63 balles de prime de l'Ouest ont changé de mains à $26, 65 do à $26 50, 140 de choix à $27, et 15 do à $28 le tonneau.

PORC—Demande meilleure et le prix de l'article sont décidément plus fermes. Vente de 100 barils de mess à $16 25 le baril. On ne peut s'en procurer à moins. Le détail se fait à $16 50 à 17 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Il s'est fait quelques ventes d'épaules à 6⅛ c la livre.

BREAKFAST BACON—L'article de choix est offert à 11 à 11¼ c la livre.

FROMAGE—Le stock de fromage est faible, mais il se fait à peine de demandes. Le factory de choix de l'Ouest est coté à 12 à 12 à 14 c, réserve 10 à 11 c la livre, Skin 6 à 8 c la livre.

SEL—Le marché au sel est fort calme aujourd'hui et les marchands demandent en ce moment $1 10 à 1 15 par le gros de Liverpool et $1 50 à $1 60 pour le fin; quand de forts lots sont pris en entrepots par des bateaux une déduction est faite pour le drayage. Le sel des Iles Turques est tenu à 40 cts le boisseau.

CAFÉ—Continue à être inactif. Il ne se fait cependant que peu de démarches pour les lots de cargaisons. Les importateurs tiennent environ 13,500 sacs. Nous cotons nominalement le prime 15 à 15 ¾, bon 14¾ à 14¾, fair 13¾ à 14 c la livre.

HUILE DE GRAISSE—Vente de 20 barils à 75 c le gallon.

Bureaux du New Orleans Building Association.

Lors d'une assemblée des Directeurs de la NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION, ... les règlements ... [illegible]

[illegible] ... Conformément à l'article XI des règlements de la Société, on peut ... [illegible]

J. F. GRIFFING, Secrétaire pro tem.

21 juin—fm [illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

Nlle-Orléans, 10 juin 1871.

UNE assemblée des actionnaires de la Banque Nationale de l'Etat, à la Nlle-Orléans, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 10 juin 1871, et continuera tous les jours, pendant soixante jours, à l'effet de voter sur un amendement aux articles d'association—amendement qui porte le nombre de Directeurs à ... [illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Avis.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 13 juin 1871.

LES Directeurs ont adopté, le 10 du courant, les résolutions suivantes:

"Il est résolu que les actionnaires de cette Banque seront consultés sur la question de savoir si cette Banque sera changée en banque nationale et qu'il en soit donné avis aux actionnaires."

Les actionnaires sont, par les présentes, informés qu'un livre est ouvert au local de la Banque, conformément à la susdite résolution, pour l'inscription des votes.

Par ordre des Directeurs.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

14 juin—1m

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Le Bureau provisoire est au No. 111 de la rue Gravier, près Camp.

Assure contre les Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.

Capital	$1,000,000
Souscrit	766,000

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Directeurs:

A. Eimer Bader,	M. Frank,
W. B. Schmidt,	W. Davis,
Louis Schneider,	Th. Lilienthal,
J. M. Schwartz,	Frank Roder,
F. Rickert,	Hermann Kocke,
Ch. Engstfeld,	C. H. Miller,
Jacob Hassinger,	H. Pohlmann,
G. L. L. Mayer,	X. Weissenbach,
S. L. Nasits,	V. A. Baumgarden,
Louis Schwartz,	Joseph Keller,
R. Sieg,	Isaac Scherck,
H. R. Gogreve,	E. F. Del Bondio.

4juin—1an

Banque Crescent City.

Nlle-Orléans, 7 juin 1871.

CONFORMÉMENT à l'article premier de l'amendement de la charte de cette Banque, avis est donné aux actionnaires de venir échanger, au local de la banque, leurs certificats d'actions actuels contre ceux de cent piastres, et, à partir de cette date, il ne sera fait de transferts qu'en certificats de la susdite dénomination.

7juin—15f CHS. FAURIE, Jr., Caissier.

AVIS.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1871.

COMME le capital de cette BANQUE a été réduit à un million de piastres et qu'il existe un excédant qui doit être distribué.

Il est résolu de rembourser aux actionnaires, au comptant, à partir de cette date, sur livraison des anciens certificats, cinq piastres par action de cent piastres du capital actuel.

4juin—1m CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 2 juin 1871.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des Etats-Unis—approuvé le 3 juin 1864," je publie le certificat d'autorisation émis au nom de l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

N. AUGUSTIN, Caissier.

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur du Currency.

Washington, 27 mai 1871.

Attendu que, par des preuves satisfaisantes présentées au soussigné, il appert que l'"Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, a été dûment organisée conformément aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des Etats-Unis, et pourvoir à la circulation et au rachat de la dite monnaie," approuvé le 3 juin 1864, et qu'elle a rempli toutes les conditions avant de commencer les opérations de banque, en vertu du dit acte—

Je, Hiland R. Hulburd, contrôleur du currency, certifie par les présentes, que l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu du susdit acte.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 27 mai 1871.

HILAND R. HULBURD,
Contrôleur du Currency.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 2 juin 1871.

Conformément à la susdite autorisation, la Banque de la Nouvelle-Orléans commencera les opérations, le 1er juillet prochain, sous le nom de NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION.

3 juin—2m N. AUGUSTIN, Caissier.

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.

Nlle-Orléans, 30 mai 1871.

COMME il y a raison de croire que des personnes abattent des animaux dans les limites de la ville, contrairement à la loi, cette Compagnie offre à toute personne qui donnera des informations ... [illegible] ... contravention.

Par ordre du Président.

D. E. SCRUGGS, Secrétaire.

30 mai—1m

Bureaux de la Compagnie Atlantique d'Assurance.

Au No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 11 mai 1871.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, aux bureaux de cette Compagnie, le JEUDI, 22 juin prochain, de dix heures du matin à 1 heure de l'après-midi, pour considérer certains amendements (proposés à la charte de la Compagnie. On peut voir une copie de ces amendements aux bureaux de la Compagnie.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

12 mai—au 22 juin

Compagnie du Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans (N. O. Canal and Banking Co.)

Nlle-Orléans, 22 mai 1871.

LE Conseil des Directeurs de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nlle-Orléans, ayant été autorisé par une majorité des porteurs d'actions, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature approuvé 16 mars 1870, ... [illegible] ... capital actions de la Banque sera réduit à un million de piastres. ... [illegible] ... Ils doivent être échangés entre leurs mains. A dater du 27 courant il ne sera fait aucun transfert, si ce n'est sur les certificats du nouveau capital.

Par ordre du Conseil.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

24 mai—1m

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
C. G. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE,
Agence, No 33 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS:

F. H. HATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
B. B. SIMMES, Sec. et Agent d'Etat.

MÉDECINS SURVEILLANT:

J. M. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS:

E. T. Merrick,	C. H. Mouton,
James Jackson,	Robert Hare,
J. A. Wiltz,	Thos. Fitzwilliam,
F. A. Hatch,	Octave Voorhies,
	B. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.

mai—1an

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre Toits, à l'Exposition internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS,
(*Non Inflammable*)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre isolant, feutre à crin, &c., &c. Fabriques de feutre, de Lagan, à Belfast, et No 22 et 23 ... Street, London.

Cette nouvelle préparation est enduite, et en peut la poser sur le toit de suite. ... [illegible]

... J. C. LINGHAM & Co, agents, ... Au No 7 de la rue Carondelet.

SUCRE DE MÉLASSE.

A. WILLOZ.

Raffinerie Star de Sucre—Nos. 24 et 26 de la rue Fulton.

[illegible]

GEO. MERZ
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande ... [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] ... HOWARD ...

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

[illegible]

CLASSE I,

Tirage le SAMEDI, 8 juill. 1871, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co........Contracteurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion. Lots payables en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

PRÉPARATION D'AYER,

—QUI REND A LA CHEVELURE—

SA FORCE ET SA COULEUR NATURELLES.

C'est une préparation qui est à la fois agréable, saine et efficace. Elle rend bientôt aux cheveux pâlis ou gris leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Elle les épaissit, les empêche de tomber et, quelquefois, prévient la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux lorsque les follicules sont détruites, ou lorsque les glandes sont atrophiées ou détruites, mais le reste peut être sauvé. Au lieu de la salir la préparation connue sous le nom de "VIGOR" la tient propre et en conserve la crée.

Le "Vigor" ne contient aucune de ces substances qui rendent dangereuses certaines préparations, si on n'en veut que pour

La Coiffure,

on ne saurait rien trouver de mieux. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste blanche, et, cependant, il fait briller et embaume la chevelure.

Fabriqué par le

Dr J. C. AYER & Co.,
Chimistes,
A. Lowell, Mass.

Prix........................ $1 00.

1er juin—4P

ETAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce vingt-et-unième jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze, pardevant moi, Robert Joseph Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné, ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu Messieurs J. F. Griffing, ... [illegible] ... lesquels ont déclaré que désirant se former en corporation en vertu des lois de l'Etat qui pourvoient à l'organisation de corporations pour des buts d'utilité publique et autres, ... les articles et stipulations qui suivent:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette Corporation sera THE NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION (La Société de Construction de la Nouvelle-Orléans). Son domicile sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et elle aura le pouvoir d'avoir un sceau, ... [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

Le but dans lequel cette corporation est établie est d'acheter des terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et dans tout l'Etat de la Louisiane, de les subdiviser pour les vendre à des actionnaires ... [illegible] ... s'acquitter graduellement.

ARTICLE TROISIEME.

La dite Compagnie sera ... [illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation sera de cinq cent mille piastres divisées en actions de cinquante piastres. ... [illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

Le Président de cette Corporation est, par les présentes, constitué l'officier auquel devront être remis tous les documents légaux.

ARTICLE SIXIEME.

Les affaires de cette Corporation seront confiées à un Bureau de sept directeurs qui éliront un Président et les autres officiers nécessaires.

Le Bureau des Directeurs sera choisi par les actionnaires, à la première élection qui aura lieu sous la charte, ... [illegible] ... élus et installés.

La première élection, sous cette charte, devra avoir lieu le premier lundi d'avril 1872 et, ensuite, le premier lundi d'avril de chaque année.

A la première assemblée qui suivra leur élection, ils devront procéder à l'élection des officiers de la Compagnie, lesquels resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et installés.

Le Bureau des Directeurs aura le droit d'établir les règlements qu'ils croiront devoir adopter dans l'intérêt de la Corporation et qui ne seront pas contraires à cette charte. Il aura le pouvoir de remplir toutes les vacances quelconques qui surviendront dans le corps.

Aucun actionnaire ne pourra être directeur s'il ne possède vingt actions.

ARTICLE SEPTIÈME.

Les personnes dont les noms suivent constitueront le premier Bureau de Directeurs, elles exerceront leurs fonctions jusqu'au premier lundi d'avril 1872 et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et se soient organisés:

J. F. Griffing, A. A. Ker, C. Dillingham, S. F. Power, W. W. Wiggenten, E. A. Léonval et E. M. Birmingham.

ARTICLE HUITIÈME.

Chaque action représentera un vote, en personne ou par représentant.

ARTICLE NEUVIÈME.

A l'expiration de la charte ou plus tôt si les deux tiers des votes des actionnaires l'ordonnent, les affaires de la Compagnie devront être liquidées sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Bureau des Directeurs et qui exerceront tous ceux des pouvoirs de la corporation qui seront nécessaires pour le règlement et la liquidation des affaires de la dite corporation.

ARTICLE DIXIEME.

Cet acte d'incorporation peut être changé et amendé par un vote des deux tiers du capital représenté, à une assemblée générale des actionnaires, convoquée à cet effet.

Les timbres du Revenu Intérieur exigés par la loi ont été apposés et cancellés.

Ainsi fait et passé, à mon étude, à la Nlle-Orléans, le jour et la date susdits, en présence de MM. Alcée J. Ker et Frank D. Seghers, témoins compétents, qui ont signé avec les comparants et moi, notaire.

L'original est signé:

J. F. GRIFFING,
ANAT. A. KER,
W. W. WIGGENTEN,
STEPHEN F. POWER,
E. M. BIRMINGHAM,
C. DILLINGHAM,
ALCEE J. KER,
F. D. SEGHERS.
ROBERT J. KER, Not. Pub.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, ... [illegible]

AVIS.—Les livres de souscriptions aux actions de cette Société sont ouverts aux bureaux de J. F. GRIFFING, No 116 de la rue Gravier, et resteront ouverts pendant trente jours à partir de cette date.

J. F. GRIFFING,
Président et Secrétaire pro. tem.

22 mai—1m—4,12

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

LES soussignés ont constamment les célèbres marques ... [illegible]

MAGNOLIA de S. N. PIKE, "White Wheat," ROSE CÉLÈBRE, ... [illegible]

Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.

GUANO PELICAN.

[illegible]

Association de l'Hôtel St-Louis.

CHARTE.

[illegible]

... Félix Grima, notaire public ... pour cette ville et la Paroisse d'Orléans, y demeurant, ... [illegible]

Se sont présentés MM. Eugène F. Mioton, ... [illegible]

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la dite Corporation sont "La Société de l'Hôtel St-Louis" ... [illegible]

ARTICLE II.

Le but et l'objet de la dite Société sont ... [illegible]

ARTICLE III.

Le capital de ladite Société est, par les présentes, fixé à la somme de trois cent mille piastres, divisé en douze mille actions de vingt-cinq piastres, avec privilège de porter ledit capital à cinq cent mille piastres ... [illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

Les affaires de la dite Société seront confiées à et dirigées par un conseil de sept administrateurs ... [illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

La Secrétaire de la dite Association remplira les devoirs et fonctions de Trésorier. ... [illegible]

ARTICLE X.

Le premier jour de février 1872, et chaque année qui suivra le premier février, le conseil d'administration publiera dans un des journaux de cette ville, un état sommaire des affaires de la dite Association, ... [illegible]

ARTICLE XI.

Cette Corporation continuera pendant le terme de vingt-cinq ans, à partir de la signature du présent, ... [illegible]

ARTICLE XII.

Le présent acte pourra être modifié, altéré ou amendé, ... [illegible]

ARTICLE XIII.

A l'expiration de cette Charte, ou plus tôt dans le cas où la dite association serait dissoute, ... [illegible]

En foi de quoi je délivre les présentes sous ma signature et le sceau de mon office, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible]

F. GRIMA, Notaire.

Je, ... conservateur des hypothèques ... [illegible]

C. DARCANTEL, Député.

Etat de la Louisiane ... [illegible]

QU'IL SOIT CONNU que ce quinzième jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent ... [illegible] ... pardevant moi ALPHONSE BARNETT, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ... [illegible]

ARTICLE PREMIER.

Sec. 1.—Cette Corporation ... MANUFACTURING COMPANY" ... [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

[illegible]

ARTICLE TROISIEME.

[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

... ADOLPHE A. LENES et WILLIAM H. LEWIS ... [illegible]

Notaire Public.

Je certifie, que ce qui précède est une copie exacte de l'original ... [illegible]

A. BARNETT, Notaire Public.

Je soussigné, conservateur des hypothèques dans et pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, certifie ... [illegible]

Nouvelle-Orléans, ... 1871.

C. DARCANTEL, Député.

ADRIEN BONNET vs AMÉDÉE DUCATEL, JR.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

EDOUARD ... vs CLEMENTINE ...

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible] ... ÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

L'état ... [illegible]

... HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

... EDWARD IVY, Notaire Public.

[illegible]

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs: [illegible]

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nlle-Orléans, 10 mai 1871.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1871: [illegible]

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
FACTORS & TRADERS,

[illegible]

... J. H. ... vs ... [illegible]

Directeurs: [illegible]

... W. V. EVANS ... [illegible]

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent, comptant, sur tous les certificats ... [illegible] ... CINQUANTE POUR CENT ... [illegible]

VICE. A. ADAMS, Président.
SAML. B. NEWMAN, Vice-Président.
Henry V. Ogden, Secrétaire.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Roulottes ... D'ARMSTRONG,

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

W... LYONS & CO. vs. M. ... WATERS.

SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VINCENT STEWART vs. EDOUARD RICHMOND ARCHINARD.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 25,261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, trente de juin 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... [illegible]

UNE PORTION DE TERRE située dans le Premier District de cette ville ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LOUIS RUCH vs. la dame JOHN JOSEPH PETER JANZEN (Esprit ...) [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,165 ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. U. LAVILLEBEUVRE vs SAMUEL POWERS.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,950 ... [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le faubourg ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

... SCHENCK & ... vs G. G. DOBLIN & CO.

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Crap vs. Madden & Mushaway.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Washington Z. Florance, exécuteur, etc. vs. John Ames et als.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Finney & Byrnes vs. Patrick Herron.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHAS. G. PHARR & CO. vs. FELIX HEBER et al.

L. H. MAGE vs. les mêmes.

SEPTIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Mathé, successeur de John F. Braning, ... vs. R. J. Berkery & J. F. Braning.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,

—DE—

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR E. ROGER & CO—E. Roger, Encanteur—SAMEDI, 24 juin, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

800 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.

Conditions à la vente. 22juin

PAR LOUIS STERN & BROS.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & Bro.—M. Stern, encanteur—VENDREDI, 23 juin 1871, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 23 de la rue de Chartres, il sera vendu

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un assortiment de chaussures qui conviennent au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 22 juin

PAR D. E. MORPHY.

Jambons et Épaules Fumés.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 23 juin, à 10 heures A. M., sur la Levée, en face de la rue Poydras—

21 barriques jambons fumés, en débarquement ... [illegible]

Conditions, comptant. 23 juin—

Macaroni, Allumes d'Alcool.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 24 juin 1871, à 11 1|2 heures du matin, au magasin No 116 et 110 de la rue des Magasins, pour compte des consignataires—

... demi-barils maquereaux No 1,
... caques do No 1,
... caisses allumes d'alcool.

Conditions, comptant. 23 juin—

Fers pour Ferrements de Chevaux.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 24 juin, à 10 heures du matin, au magasin No 67 rue des Magasins—

125 paquets de fers pour ferrements de chevaux, de 3|4 sur 3|8 pouce,
de ditto de ... à 1|2 pouce.

Conditions—Comptant. 23 juin—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grand Stock de Marchandises de Choix, au magasin de lainages de Deter, à l'angle des rues Canal et Carondelet,

Vente d'assignée en faillite.

Affaire Reiman & Co, et Hermann Heinrick Reiman & Turnelde Deter, individuellement faillis.

No 1145, Cour de District des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs—Bureau No 17, Exchange Place—LUNDI, 26 juin 1871, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux—Magasin de Lainages de Deter—au coin des rues du Canal et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. H. Durell, juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane, ... [illegible]

Conditions—Comptant, avant livraison. 22 juin

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis rue St-Louis entre Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stock, carosses, meubles, etc. Aussi—ventes faites au dehors,

Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde trois fois par semaine: le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan, devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente. 22 juin

POUR CAUSE DE DÉMÉNAGEMENT.

VENTE POSITIVE

D'un fort stock de Meubles neufs et de seconde main.

PAR M. BARNETT, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 24 juin, à 10 heures du matin, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres—

Un assortiment général de meubles neufs et de seconde main ... [illegible]

Conditions à la vente. 22juin

PAR O. VALETON.

O. VALETON,
ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: ... [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles. ...

PAR E. M. MONTGOMERY—Il sera vendu, SAMEDI, 24 juin, à 11 heures, à la salle d'encan, No ... [illegible]

—TELS QUE—

[illegible]

Coralie Bernard, épouse de Chas. Davenport, vs Henri Daron.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4,811—En vertu d'un writ ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COMPAGNIE

Commerciale d'Assurance
DE LA
Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes pour l'année expirée le 31 mars 1871.

Incendie	[illegible]	
Marine	[illegible]	
Rivières	[illegible]	
Plus—risques non expirés en mars 1870	[illegible]	
Moins—risques non terminés le 31 mars 1871	[illegible]	
Montant net des primes		[illegible]
Payé—sur risques d'incendie	[illegible]	
sur risques de mer	[illegible]	
sur risques de rivières	[illegible]	
Payé—Réassurances	[illegible]	
Ristournes	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Contingent	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, salaires, timbres, etc.	[illegible]	
Moins—Intérêt et bénéfice indivis	[illegible]	
Bénéfice net		[illegible]

ACTIF.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1871.

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce ... avril 1871.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Le 10 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt-cinq pour cent ... [illegible]

J. H. OGLESBY, Président,
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 10 avril 1871. 16 avril—1an

EN débarquement des navires "Africaine" et "Comtesse Duchatel", de Bordeaux—

... barriques VIN ROUGE, ...
... KAU DE VIE, ...

A vendre par A. ROCHEREAU & CO.
... 23 et 25 rue St Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

300 lots Lingerie,

250 lots Rubans "Notions" et Articles de fantaisie.

—A MIDI—

200 douzaines Coutellerie de Sheffield—

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. Levy Encanteur—Bureau, No. 28 de la rue de Chartres—VENDREDI, 23 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu— ... [illegible]

—Egalement, à midi—

... douzaines couteaux de poche, ... de Sheffield, et couteaux Bowie.

Conditions, à la vente. 22juin

PAR EUGENE TOURNE.

Fromage tête de Maure, do, pâte grasse, petits pois, pâtes d'Italie, Baudel, Cognac, &c., au Importers Bonded Warehouse.

PAR EUGENE TOURNE—LUNDI, 26 juin 1871, à 10 1|2 heures A. M., il sera vendu au Warehouse, rue Peters, entre Conti et St-Louis—100 caisses cognac Otard Dupuy & Co. ... [illegible]

Conditions, à la vente. 22juin

VENTE SANS LIMITE

De terrains de valeur par ordre et pour compte des héritiers absents de J. B. MOLINARI, décédé.

PAR EUGENE TOURNE—Encanteur—SAMEDI, 1er juillet 1871, à midi, à la Bourse Louisiane, au coin des rues Conti et Royale, ... [illegible]

PAR S. GUINAULT.

Propriété sur la rue du Quartier,

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, au ... SAMEDI, 24 juin 1871, il sera vendu, à midi précis, à la Bourse d'encan de la rue Royale ... [illegible]

Petite propriété sur la rue Girod, No 441.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, ... SAMEDI, 24 juin 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale, ... [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 17 juin 1871.

OUVERT DE 9 A 3½ HEURES A. M. ... [illegible]

[illegible]

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Consulat de France.

AVIS ... —JUIN 1871.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, ... les personnes dont les noms suivent: ... [illegible]

Le Chancellerie du Consulat de France, ... [illegible]

LA DAME O. E. DUNNING vs EDMOND MURPHY.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2,403—En vertu d'un writ de ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.